



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction du groupe scolaire d'Iracoubo

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE D'IRACOUBO

Raison sociale

Mairie d'Iracoubo

N° SIRET

21973303700010

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

REGIS

Prénom(s)

Celine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Superieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Mairie d'Iracoubo souhaite construire un groupe scolaire dans sa commune. Le projet prévoit la réalisation de 14 classes d'enseignement élémentaire et de 3 classes spécialisées pour un total de 220 élèves, accompagnés de 25 membres du personnel. Le terrain à aménager, est une parcelle vierge actuellement en friche et qui n'est ni occupée, ni habitée. Le numéro cadastral de la parcelle est AM 406. Sa surface totale est de 30 000 m². L'emprise des constructions du projet avec débord de toiture inclus représente une surface de 8 160 m². Les espaces libres en pleine terre sont répartis sur plus de 21 840 m². Pas de démolition prévue.

4.2 Objectifs du projet

La mairie d'Iracoubo souhaite construire un groupe scolaire à Iracoubo, au lieu-dit des Buissons Ardents située au sud du bourg. Le groupe scolaire sera réalisé dans le prolongement urbain existant. Le projet prévoit le regroupement d'une école maternelle et d'une école élémentaire, pour recevoir 220 élèves. Il comprend également des bâtiments destinés aux services administratifs et aux locaux du personnel (bureaux, salles de réunion, infirmerie, vestiaires, réfectoire, sanitaires, etc.). Le site de construction du groupe scolaire a été choisi d'une part du fait de sa compatibilité avec les règles d'urbanisme de la commune d'Iracoubo et d'autre part car il offre des avantages liés à sa situation géographique : proximité du bourg, facilite l'accès via les rues existantes et cohérence de son positionnement à proximité du collège. La construction de ce groupe scolaire répond à un besoin avéré en matière d'équipements éducatifs en Guyane de manière générale, mais plus particulièrement dans le cas présent sur la commune d'Iracoubo. En effet, la commune a un réel besoin de regrouper et moderniser ses écoles maternelle et élémentaire devenues vétustes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction du groupe scolaire nécessitera plusieurs phases de travaux: Etape 1: Defrichage decapage, terrassement, Etape 2: Travaux batiment de gros oeuvre et couverture, puis fluides et second oeuvre... Etape 3: Mise en oeuvre des reseaux souples (Basse tension, Telecom, Eclairage publique, AEP), Etape 4: Mise en oeuvre des reseaux d'assainissement (EU et EP), Etape 5: realisation des voiries et espaces verts. Les principaux travaux impactant pour l'environnement a prevoir sont les suivants: - Debroussaillage de l'emprise des constructions, - Decapage de la terre vegetale sur les zone de travaux. -Travaux de terrassement en deblais/remblais pour realisation des plateformes de voiries ou de batiments, -Impermeabilisation du sol par la mise en oeuvre de voiries, trottoirs, batiments, etc.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Utilisation des ouvrages et batiment construit en tant que groupe scolaire maternel et primaire pour accueillir les enfants de la commune d'Iracoubo. Pas de demantelement prevu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis a declaration loi sur l'eau au regard de l'article 2.1.5.0 (surface du projet + BV amont = 3.56 ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle Emprise batie Espaces verts Stationnements (dalles engazonnées): Surface totale imperméabilisée	(30 000, m ²) (4 879, m ²) (9 151, m ²) (427.1, m ²) (7 732, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	IRACOUBO
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'équilibre déblais remblais est volontairement rechercher dans ce type d'opération pour des raisons évidente d'optimisation économique des travaux. toutefois, les matériaux impropre ou non réutilisable seront évacués du site et envoyés sur des sites adaptés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	comme tout projet de construction, il nécessitera l'apport de matériaux (gravillon, GNT, sable...) pour la réalisation des structures de voiries, ainsi que les couches d'assise des bâtiments
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain est entièrement déboisée et entretenu par la mairie. il se situe en limite et dans la continuité d'une zone urbanisée, le quartier Buissons Ardents
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Du fait de la creation d'un groupe scolaire, oui, le projet va engendrer un trafic routier, velo et piéton relativement important aux heures d'entree et de sortie de l'ecole.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase de chantier durant la phase de terrassement, il est possible que les engins de chantier engendre des vibrations, notamment durant les passages du compacteur, toutefois ce sera tres ponctuel
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendre des rejets liquides lies au eaux pluviales ainsi que ceux lies au eaux usees. les eaux usees seront renvoyees vers le reseau collectif du bourg d'Iracoubo
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Pour les EU, le rejet se fera dans le reseau collectif de la commune. Pour les EP, le rejet se fera dans le fleuve Iracoubo distant d'environ 250 m.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Si l'on considère les eaux usées comme des effluents, ceux-ci seront renvoyés vers le réseau d'assainissement collectif du bourg d'Iracoubo.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'école produira des ordures ménagères qui seront entreposées dans le local poubelle en attendant le passage du camion poubelle.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir le dossier de déclaration loi sur l'eau fourni en annexe au présent formulaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

afin de préserver la transparence hydraulique, les eaux pluviales seront dirigées par un réseau de fosses périphérique vers le fleuve Iracoubo, sans aggravation des débits en aval.
L'imperméabilisation du projet a été réduite au strict nécessaire grâce à des mesures de réduction / évitement avec notamment le choix de l'utilisation de dalles engazonnées pour l'ensemble des places de stationnement, maintenant une forte proportion d'espaces verts non imperméabilisés. Pour rappel, seul 7 732 m² sur les 30 000 m² de la parcelle seront imperméabilisés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne la construction d'un groupe scolaire de 220 élèves sur une parcelle de 3 ha prévue par la mairie d'Iracoubo à cet effet. Au regard des seuils de l'annexe 1 de l'article R122-2 du code de l'environnement, le projet n'est pas soumis au cas par cas. Le projet ne comporte pas d'enjeu environnemental majeur. Les aménagements ne concernent aucune zone naturelle protégée ou classée. La parcelle située en bordure de zone urbanisée est une friche déboisée. Les nuisances environnementales se limitent à la phase chantier, avec des effets temporaires et maîtrisables. Les impacts hydrauliques liés à l'imperméabilisation sont réduits via des mesures d'évitement et de réduction. L'exutoire étant le fleuve Iracoubo, entièrement sous influence des marais. L'enjeu est nul. Selon nous, ce projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

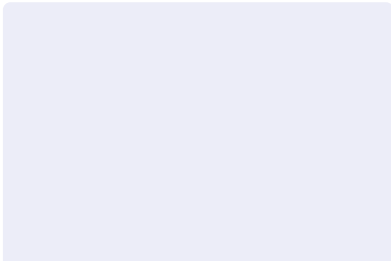
Nom OMNES

Prénom Jean-Marie

Qualité du signataire Charge d'affaire Eau Environnement

À REMIRE-MONTJOLY

Fait le 26-01-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)